

## **REGLEMENT DU JEU BLUE WHALE**

**« Nouvel an chinois 2017 »**

**Du 19 Janvier 2017 au 04/02/2017**

### **ARTICLE 1 : description**

La société par actions simplifiées BLUE WHALE SAS inscrite au registre du commerce et des sociétés de Montauban sous le numéro B 380 959 064, au capital social de 1 645 000 euros et dont le siège social est 1205 AVENUE DE FALGUIERES 82000 MONTAUBAN organise un jeu avec obligation d'achat intitulé « Nouvel an chinois 2017 » du 19/01/2017 au 04/02/2017 inclus.

Le présent jeu ne revêt pas un caractère gratuit et sans obligation d'achat.

### **ARTICLE 2 : participation – principe du jeu**

Le jeu est soumis à obligation d'achat. Il est ouvert à toute personne physique, majeure et résidente en France métropolitaine.

Il s'agit d'un jeu de hasard, avec cartes à gratter qui est mis en place chez les revendeurs de pommes (primeurs et grossistes) dans environ 40 points de vente.

Le jeu est valable pour l'achat de pommes Blue Whale. Le client se verra alors remettre à la caisse par son commerçant la carte à gratter pour la participation au jeu.

### **ARTICLE 3 : attribution du lot**

Les gagnants des goodies devront récupérer leur lot chez leur commerçant, et pourront choisir leur cadeau dans la limite des stocks disponibles (pas de choix possibles).

Pour les 3 premiers prix, les gagnants devront renvoyer la carte gagnante à Blue Whale, à l'adresse suivante BLUE WHALE SAS - 1205 Avenue de Falguières - BP 417- 82004 Montauban Cedex France, en précisant leur nom, prénom, adresse postale, numéro de téléphone et adresse mail.

La Société Organisatrice prendra en charge l'envoi par La Poste des 3 premiers lots dans un délai de 60 jours après la réception de la carte gagnante.

### **ARTICLE 4 : lots mis en jeu**

*1er prix : une smartbox « 3 jours d'évasion gourmande » = 229,90€*

*2eme prix : 1 bon cadeau L'atelier des Chefs pour un cours de cuisine asiatique, 12 ateliers en France : Paris (4 ateliers), Bordeaux, Toulouse, Lyon, Lille, Nantes, Rueil Malmaison, Strasbourg, Aix-en-provence = 76 €*

*3eme prix : une smartbox « Rendez-vous Gourmand » = 59.90 €*

*300 goodies Blue Whale :*

- coupe-pommes = 2,70 €*
- sacs cabas = 1,41€*
- jeu de 7 familles = 2€*

### **ARTICLE 5 : échange ou contrepartie**

Le lot attribué ne pourra donner lieu à aucune contrepartie financière. Ils ne sont pas modifiables ni échangeables. L'organisateur se réserve le droit, si les circonstances l'exigent, de remplacer les lots par d'autres d'une valeur équivalente sans que sa responsabilité soit engagée.

## **ARTICLE 6 : JEU AVEC OBLIGATION D'ACHAT**

En vertu de l'article L121-36 du Code de la consommation qui prévoit que « Les opérations publicitaires réalisées par voie d'écrit qui tendent à faire naître l'espérance d'un gain attribué à chacun des participants, quelles que soient les modalités de tirage au sort, ne peuvent être pratiquées que si elles n'imposent aux participants aucune contrepartie financière ni dépense sous quelque forme que ce soit. Lorsque la participation à cette opération est conditionnée à une obligation d'achat, la pratique n'est illicite que dans la mesure où elle revêt un caractère déloyal au sens de l'article L. 120-1. », le présent jeu ne revêt pas un caractère gratuit et sans obligation d'achat.

**La participation financière reste à la charge du joueur.**

## **ARTICLE 7 : publicité**

En application de la loi « informatique et libertés » du 6 janvier 1978 modifiée, les participants disposent d'un droit d'accès et de modification, de rectification et de suppression des données les concernant auprès de l'organisateur de ce jeu. Pour l'exercer, vous devez adresser un courrier accompagné de votre carte d'identité à BLUE WHALE – OPERATION NOUVEL AN CHINOIS 2017 – BP 417 – 82004 MONTAUBAN CEDEX

## **ARTICLE 8 : acceptation**

La participation à ce jeu implique l'acceptation complète du présent règlement.

## **ARTICLE 9: validité du jeu**

La société BLUE WHALE ne pourra en aucun cas être tenue pour responsable si le jeu devait être reporté, interrompu ou annulé pour des raisons indépendantes de sa volonté.

## **ARTICLE 10 : litige**

Tout différend né à l'occasion de ce jeu fera l'objet d'une tentative de règlement amiable. A défaut d'accord, le litige sera soumis aux juridictions compétentes dont dépend le siège social de la société organisatrice, sauf dispositions d'ordre public contraires.

## **ARTICLE 11 : dépôt du règlement**

Le règlement est déposé chez Maître MONTANE – PICHON MONTANE et IACONO di CACITO, Huissiers de justice associés, 2 Bis rue Bayard – 31000 TOULOUSE.

Le règlement est disponible, sur simple demande adressée à [contact@blue-whale.com](mailto:contact@blue-whale.com)